
Délibération du Bureau n° BUREAU – 2021/09/28-02

Séance du 28 SEPTEMBRE 2021

Objet : **MÉTHANISATION – convention entre le SDE76 et GRDF relative au renforcement de réseau favorisant l'injection de biométhane dans le réseau de distribution entre Goderville et Bolbec**

Nombre	de membres en exercice :	14
	de membres présents :	13
	de pouvoir(s) :	0
	de membres votants :	13
	votes pour :	12
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	1

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20210928-B_2021_08_29-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/10/2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 28 septembre à 15h30, les Membres du Bureau légalement convoqués le 30 août 2021, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Madame Cécile SINEAU-PATRY, Présidente.

Membres présents :

	CLÉ	prénom	nom	présent(e)
1	3	Cécile	SINEAU - PATRY	X
2	1	Hervé	LEPILEUR	X
3	2	Claire	GUÉROULT	X
4	4	Marcel	VAUTIER	X
5	5	Laurent	VASSET	X
6	6	Jean-François	BLOC	X
7	7	Xavier	VANDENBULCKE	X
8	9	Fabienne	VERHAEGHE	X
9	10	Chantal	COTTEREAU	Ex.
10	11	Imelda	VANDECANDELAERE	X
11	12	Daniel	ROCHE	X
12	13	Rémy	TERNISIEN	X
13	14	Jérôme	GRISEL	X
14	16	Yves	LOISEL	X

Membres absents excusés avec pouvoir :

-

Assistaient également à la séance :

- M. Patrick DE WIT, Directeur Général des Services,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur du pôle Technique,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice du pôle Administratif et Financier,
- Mme Anaïs COTRELLE, Chargée de communication,
- M. Florent QUEVALLIER, Chargé du photovoltaïque,
- Mme Carole DAMAREY, Assistance de direction.

Délibération du Bureau n° BUREAU – 2021/09/28-02

Objet : MÉTHANISATION – convention entre le SDE76 et GRDF relative au renforcement de réseau favorisant l'injection de biométhane dans le réseau de distribution entre Goderville et Bolbec

VU :

- les articles L 432-8 8° et L 453-10 du code de l'énergie,
- l'article 3 du cahier des charges du contrat de concession signé avec GRDF en 2014,
- la délibération 2014-55 du 14 juillet 2014 autorisant le bureau à approuver les conventions n'ayant pas d'effet financier à la charge du SDE76,
- la délibération 2021/02/18-12 autorisant la présidente à signer toutes les conventions avec GRDF relatives au raccordement d'unités de production de biométhane,

CONSIDÉRANT :

- la nécessité de renforcer les réseaux de distribution du gaz entre Goderville et Bolbec pour évacuer le biogaz produit sur la zone de Fécamp et raccorder les unités de production de biométhane, en traversant les territoires de Beuzeville-la-Grenier, Saint-Jean-de-la-Neuville, Bréauté et Goderville,
- que ces communes ont délégué leur compétence de distribution gaz au SDE76,

PROPOSITION :

Une convention est nécessaire pour définir les conditions de maillage entre ces communes.

Les ouvrages nécessaires à ce projet seront intégrés dans le patrimoine concédé du SDE76 et inscrits dans l'inventaire tenu par GRDF, conformément aux dispositions du L 453-10 du Code de l'énergie.

Les ouvrages seront conçus, construits et exploités par GRDF.

La Présidente donne lecture du projet de convention.

DÉCISION :

Après en avoir délibéré et à la majorité des Membres présents, le Bureau :

- **AUTORISE** la présidente à signer la convention entre le SDE76 et GRDF relative au renforcement de réseau favorisant l'injection de biométhane dans le réseau de distribution entre Goderville et Bolbec.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,

Cécile SINEAU – PATRY.